

changement de technologie, soulignant que loin de perturber l'économie du pays, celui-ci pourrait au contraire contribuer à l'augmentation du PIB. Les mots par lesquels Madame Voynet a choisi de terminer son allocution, reprenant le slogan du film télévisé du Ministère de l'Environnement, destiné à un large public et présenté par la suite, vont dans le même sens : « Il faut préserver notre planète et préserver notre argent ».

L'intervention de M. Delbeke de la Direction générale Environnement de la Commission européenne (chef de l'Unité climat), s'inscrivait dans le même registre. Pour lui la présence d'une conscience du danger environnemental en rapport avec le changement climatique est une opportunité économique pour le développement des nouvelles technologies. Plus clairement encore, M. Peter Betts, du Royaume-Uni, a parlé d'une « nouvelle révolution industrielle », pro-

voquée et soutenue par l'État, qui « assurera l'efficacité énergétique pour toujours » ! Les industriels nord-américains seraient d'ailleurs soucieux de l'éventuelle perte du marché international que la position de leur président pourrait provoquer. On peut légitimement se demander si le mouvement écologiste ne risque pas de n'être plus qu'un outil dans les mains des industriels, à leur seul profit économique.

À la sortie de cette rencontre, les ONG se sont montrées insatisfaites car elles attendaient des mesures concrètes à prendre pour l'avenir, des dates et des responsables clairement identifiés¹. Dans le discours de clôture de ce bilan, M. Mousel, président de la MIES, a assuré le public que toutes les remarques seraient prises en compte et que le résultat de ces deux journées serait discuté lors d'une prochaine rencontre interministérielle. Il a souligné que les résultats des mesures prises aujourd'hui en matière de maîtrise de changement climatique ne pourraient être évalués que dans cent ans. Il a ajouté que ceci ne doit pas décourager les décideurs, pour qui le long terme doit être toujours à l'ordre du jour et s'est montré satisfait de ce premier bilan. Il a enfin qualifié cette rencontre de premier essai vers une transparence publique et parlé d'un pas important vers une culture d'évaluation publique, ce qui est encore nouveau pour la France.

En conclusion, citons M. Schwartzberg, ministre de la Recherche, qui affirme que les nouvelles dimensions juridiques et sociales liées au développement durable nécessitent un suivi par les sciences humaines.

Tables rondes

Table ronde n° 1 : Quelles politiques cohérentes de déplacement en ville ? : les PDU, la place de la voiture et les modes alternatifs de déplacement.

Table ronde n° 2 : Rail-route, le rééquilibrage est-il possible ?

Table ronde n° 3 : Construire mieux, consommer moins, quelles actions engager dans le neuf et l'existant ?

Table ronde n° 4 : Industrie et production d'énergie, quelle incitations pour changer les pratiques ? Les instruments économiques (taxes, permis d'émissions négociables...) et la réglementation.

Table ronde n° 5 : Quelle place les collectivités territoriales prennent-elles dans le Programme National ?

Table ronde n° 6 : Les attentes de nos concitoyens face aux risques du changement climatique ?

¹ Les ONG ont déjà publié leur évaluation du Programme national de lutte contre le changement climatique sous le nom « Un programme en panne d'écotaxe »

Quelques adresses Internet :

<http://environnement.gouv.fr>
<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>
<http://www.ademe.fr>
<http://www.rac-f.org>

Les ONG dans le champ de la biodiversité

Séminaire organisé par le Comité « Sociétés, environnement et développement durable » et le Programme « Environnement, vie et sociétés » du CNRS, Séminaire 2001-2003

CATHERINE AUBERTIN (coordinatrice)

CATHERINE AUBERTIN
Économiste
Directrice de recherche
Centre IRD d'Orléans
Technoparc,
5 rue du Carbone,
45072 Orléans cedex 2,
France
Catherine.Aubertin@orleans.ird.fr

On peut considérer que les questions environnementales, parmi lesquelles la biodiversité, constituent l'un des grands enjeux collectifs les plus récents inscrits sur l'agenda des gouvernements et des instances intergouvernementales. De manière très grossière, c'est dans les années 70 que les acteurs publics ont été obligés de les ajouter à l'inventaire de leurs responsabilités, aux côtés des questions d'ordre public, de justice, d'éducation, de santé, de travaux publics, etc.

Les ONG et l'inscription de la biodiversité dans l'espace public

Cette inscription a été la conséquence de demandes, de pressions émanant de certaines composantes de la société, d'agents non gouvernementaux engagés dans des démarches prospectives les amenant à considérer que les grands programmes de développement et d'aménagement, les dérives du productivisme et de la

L'entrée des sciences humaines et sociales dans la biodiversité

société de consommation faisaient peser des menaces graves sur l'avenir de notre environnement naturel, qu'il s'agisse de climat ou de conservation d'espèces animales et végétales. Les mises en garde venaient d'experts, de savants biologistes, physiciens, géologues, chimistes constatant la disparition d'espèces, la dégradation de certains milieux, l'aggravation des pollutions. À la fois par le jeu de divers relais interposés (médiats) et par la succession d'événements-traumatismes (Torrey Canyon, Bhopal, Seveso, Tchernobyl...), celles-ci ont trouvé un écho au sein de l'opinion publique dont les réactions affectives ont contribué à amplifier les inquiétudes, les angoisses, et qui s'est mobilisée pour interpeller les autorités publiques et leur demander d'agir. Dans le même temps, et ici encore grâce à la conjonction du travail d'experts et d'associations d'aide au développement, l'analyse critique des politiques de coopération a permis la mise en évidence de l'articulation existant entre mal-développement et dégradation de l'environnement et conduit à imposer comme référence impérative l'objectif de « développement durable ».

En bref, on peut donc avancer l'hypothèse que, historiquement, c'est à partir de l'action d'organisations associatives, donc (sous réserve de définition plus précise) d'ONG, que les politiques publiques en matière d'environnement ont été élaborées et que, parmi celles-ci, la problématique du milieu naturel a été particulièrement forte et ceci non seulement dans notre pays, car partout à travers le monde, des groupes sociaux se sont mobilisés sur cet enjeu.

Mais les responsabilités des acteurs privés ne se limitent pas à la seule émergence sur la scène publique des questions environnementales. Elles se manifestent aussi depuis trois décennies dans la mise en œuvre, le traitement, la gestion et le suivi de ces questions environnementales, un peu partout à travers le monde, au Nord comme au Sud. On peut ainsi parler d'une généralisation et d'une globalisation de l'intervention des ONG dans ce domaine d'action publique du fait de leur rôle dans la mobilisation de l'opinion, de leur fonction de conseil auprès des décideurs (expertise) et de leur implication dans la gestion directe de certains problèmes ou de certains secteurs. Et cette présence active peut être observée aussi bien au niveau national-étatique qu'au niveau local et international.

Les interventions des ONG ne sont donc nullement d'ordre simplement historique, et ceci s'explique non pas en raison d'une spécificité intrinsèque de l'objet, mais plus prosaïquement par le fait que l'inscription des questions environnementales sur l'agenda public est intervenue dans une séquence historique marquée par la crise de l'État. Crise des ressources d'abord (conséquence des chocs pétroliers des années 70), crise de légitimité ensuite (conséquence du néo-libéralisme et du discours sur le « moins d'État ») ont fait que l'État n'avait plus ni les moyens financiers, ni l'autorité politique nécessaires pour mettre en œuvre à lui tout seul une politique de protection de l'environnement. Dès les origines et de plus en plus, l'action publique en matière de biodiversité est, de ce fait, définie et conduite en concertation avec un ensemble de partenaires privés généralement organisés en forme d'ONG, qu'il s'agisse d'action locale, nationale, internationale et des grandes conférences mondiales.

Il n'est ainsi pas surprenant qu'en termes de recherche scientifique, la problématique apparaisse comme largement balayée. De fait, complémentairement à de nombreuses initiatives étrangères et européennes, différents programmes animés par des établissements scientifiques en France (CNRS, MNHN, Cirad, IRD, Cresal, Solagral, Réseau Diversitas...) témoignent des efforts entrepris pour faire reconnaître et accepter l'importance des apports des sciences sociales dans le traitement et la solution des problèmes environnementaux¹. Mais cette impression globale doit être cependant fortement nuancée, comme le suggère une approche plus fine de l'état des lieux.

D'abord parce que si les travaux de recherche paraissent substantiels dans les domaines des Sciences de la Vie, il faut bien constater que, dans notre pays au moins, les Sciences de l'Homme et de la Société ont été beaucoup plus lentes à considérer que la biodiversité aussi bien que les ONG pouvaient constituer des objets de recherche légitimes, et a fortiori la rencontre des deux... Pourtant, il apparaît que cette problématique est particulièrement riche en interrogations touchant à des objets fondamentaux de ce champ disciplinaire, qu'il s'agisse des relations Homme-Nature, des politiques publiques, de l'appréhension de l'espace, de la gestion à long terme (autrement dit « durable »), de la participation, ou encore de la transnationalité, pour ne pas dire de la « mondialisation ». Mais l'intérêt scientifique du thème ne tient pas seulement à ce qu'il doit conduire à affiner la connaissance et la compréhension de pratiques et de thématiques que la banalisation médiatique de certains mots-chocs a conduit à obscurcir ou à pervertir. Il tient aussi aux incidences épistémologiques d'une telle recherche où l'on est en permanence confronté à la question du statut et du pouvoir social de l'expertise scientifique, ou encore à la question du positionnement de l'éthique, de la démocratie et de la gouvernance efficace dans un champ qui met en lumière les contradictions que les sociétés contemporaines sont obligées d'articuler et qui illustre les risques engendrés par les doxosophes qui, à force de mélanger engagement militant et connaissance scientifique, provoquent de nouvelles confusions.

Il faut bien aussi constater que la production scientifique, aussi riche puisse-t-elle être dans certains secteurs, se heurte, en raison de comportements traditionnels dans notre culture hexagonale, à divers ancrages particularistes. Ceux-ci trouvent d'abord leur fondement dans les spécialités disciplinaires. Il est de tradition que tout découvreur d'une problématique nouvelle regarde avec suspicion tout « étranger » (c'est-à-dire collègue dépendant d'une autre section du CNRS ou du CNU, ou d'un autre laboratoire) venant à s'intéresser à l'objet nouveau, ce qui se traduit par quelque difficulté de compréhension non seulement entre « sciences dures » et « sciences molles », mais à l'intérieur de chaque entité, et pour ne parler que des SHS, entre économistes, anthropologues, juristes, géographes, historiens, philosophes ou politologues. Aujourd'hui, le regard scienti-

¹Cf. CNRS, Programme « Environnement, Vie et Sociétés », La question de l'environnement dans les sciences sociales. Éléments pour un bilan. Lettre 17, février 1998, p. 100.

fique sur la biodiversité s'est largement diversifié et il serait important d'encourager les efforts pour faire en sorte que tous les détenteurs de savoirs sur cet objet les échantent afin de progresser dans la compréhension. La raison d'être du Séminaire devrait être d'abord de réagir contre cette segmentation de l'objet, empêchant toute vision scientifique globale, en stimulant cette transversalité disciplinaire.

Le particularisme se manifeste aussi par les ancrages sectoriels, liés à des spécialisations thématiques et/ou géographiques, ce qui fait que ceux qui travaillent sur les pays du Sud rencontrent rarement ceux qui étudient le même problème dans des pays du Nord, et que les « internistes » ou « localistes » ignorent ce que font les « internationalistes » (et inversement), si bien que, de ce point de vue aussi, il n'y a guère de lieu où puisse s'élaborer une vision scientifique de l'objet dans toutes ses dimensions. Ceci, au-delà de la question de la biodiversité, met en évidence un autre problème d'ordre épistémologique : vouloir combiner les savoirs issus des expériences du Nord et ceux issus des expériences du Sud, ceux issus d'observations locales, ceux issus d'observations sur la scène internationale, serait-il dépourvu de pertinence ? Le Séminaire devrait permettre de construire des passerelles entre tout ce qui se fait déjà, et ce faisant, pourrait aboutir à découvrir des lacunes qu'il conviendrait de combler.

Il convient enfin de rappeler qu'en matière d'approche SHS de la biodiversité, l'activation de cette transversalité et de cette complémentarité permettrait une valorisation de la production scientifique des chercheurs de notre pays, qui souffre de cette dispersion, de ces cloisonnements, alors que, chacun dans notre domaine, nous pouvons constater le dynamisme de la production scientifique anglo-saxonne traitant (certes pour le meilleur comme pour le pire) de la biodiversité en termes de sciences humaines et sociales.

Outre la valorisation internationale de notre savoir, ce Séminaire, parce qu'il devrait permettre l'élargissement de la connaissance sur l'articulation des contraintes de la biodiversité et de celles de la vie sociale dans toutes ses dimensions, pourrait enfin apporter aux décideurs des données nouvelles permettant une gestion plus efficace, parce que mieux comprise, des ressources naturelles. L'une des premières modalités de cette aide à la décision pourrait se concrétiser par la constitution et la mise à disposition d'une véritable banque de données mettant enfin ensemble, dans un même cadre, toutes les sources disponibles en matière d'intervention des ONG dans les actions affectant la biodiversité.

L'organisation d'un séminaire pluridisciplinaire ciblé sur la variable ONG

Dans cette perspective, le groupe de travail qui s'est réuni autour de F.-D. Vivien, Chargé de mission PEVS-CNRS, propose d'organiser un séminaire pluridisciplinaire construit à partir de 5 angles d'attaque privilégiés choisis de telle sorte qu'ils permettent effectivement,

lors de chaque session, le croisement de différents regards disciplinaires sur des questions qui font toujours problème.

Après une session d'introduction générale destinée à positionner la problématique, chaque thème devrait faire l'objet d'une ou deux sessions d'une journée, permettant, à partir d'un nombre limité de communications (cinq ou six), une large discussion. Celle-ci serait d'autant plus stimulante que les communications devraient faire l'objet d'une note écrite (5/6 pages au moins) préalablement distribuées aux participants dont le nombre devrait être limité afin de conserver aux sessions leur caractère d'espace de travail (une trentaine de personnes par session). Les sessions pourraient se tenir environ tous les deux mois. Au terme de leur déroulement (deux ans), une publication devrait permettre de pérenniser et de diffuser les résultats du travail effectué.

L'introduction générale permettra de présenter et de discuter le cadrage du Séminaire en développant, d'une part, la problématique évoquée dans la présente note introductive et, d'autre part, en livrant aux participants un état des savoirs sur l'action des ONG dans différentes formes d'action collective. Sur ces bases, les sessions thématiques s'articuleront de telle manière que, après avoir approfondi l'identité des ONG intervenant dans le champ de la biodiversité pour en dégager et évaluer les spécificités (contextualiser l'objet ONG,), le Séminaire chemine en s'arrêtant sur les différentes étapes qui ponctuent l'action des ONG. On examinera ainsi successivement leur contribution à la formulation et à la mise sur agenda de la biodiversité (ONG et la construction de la problématique « Biodiversité »), puis le rôle qu'elles peuvent jouer dans la valorisation des savoirs et des pratiques endogènes (ONG, savoir local, pouvoir global ?) et les modalités de leur intervention directe et indirecte dans la gestion de la biodiversité (le rôle des ONG dans la gestion des espaces et des espèces). Cette trajectoire devrait aboutir à mettre en évidence les variables fondamentales permettant de mieux cerner le sens de ces mobilisations « civiles » dans ce que nous avons appelé au début de cette présentation un grand enjeu collectif dont la dimension est planétaire (ONG et démocratisation de l'action publique ?). Il paraît alors nécessaire, dans la perspective du dépassement du cercle réduit des participants au séminaire, de prévoir une ultime séance réunissant les plus assidus d'entre eux pour déterminer le contenu et l'organisation de la publication qui sanctionnera les travaux du séminaire (sélection des contributeurs, désignation des membres du comité de pilotage qui seront plus particulièrement chargés de la direction de l'ouvrage collectif).

Organisation des séances du séminaire

Séance introductive : essai de cadrage d'une problématique

Il s'agira, pour ouvrir le séminaire, de discuter, d'une part, de ce que les Sciences humaines et sociales ont

pu dire (un peu) et ont encore à dire (beaucoup) sur la biodiversité et, d'autre part, de montrer comment, dans des champs voisins de celui du séminaire, les ONG ont été/se sont impliquées dans différentes formes d'action publique, collective et selon quelles démarches scientifiques ces interventions ont pu être étudiées. Il sera demandé notamment à André Micoud (CNRS – CRESAL) de faire le point sur les recherches qu'a dirigées le CRESAL sur le thème des associations de protection de l'environnement.

Thème 1. Contextualiser l'objet ONG (responsable S. Ollitrault)

Les ONG, généralement assimilées au secteur associatif (*voluntary sector*), loin de constituer un unique idéal-type de corps intermédiaire flottant dans un espace public mondialisé, possèdent des caractéristiques nationales, sinon locales, et sont le produit de représentations sociales et de constructions d'intérêts spécifiques. Aujourd'hui, elles se rencontrent en nombre croissant, notamment à propos d'enjeux environnementaux, tant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Or, si quelques sigles ou quelques noms comme WWF ou Greenpeace sont familiers à l'opinion publique européenne ou nord-américaine, on ne saurait se limiter à quelques organisations de dimension mondiale pour prétendre couvrir le problème et par conséquent établir une typologie des actions environnementales des ONG. Il en existe beaucoup d'autres, plus localisées, dont l'audience est circonscrite à un territoire ou à un objet précis, mais qui, par ce fait même, peuvent s'avérer très efficaces.

Certaines ONG, loin d'être « mondialisées » ou « déterritorialisées », seraient ainsi créatrices de nouveaux espaces de contestations, de nouveaux territoires de luttes parce qu'elles sont le produit de mobilisations locales déterminées, à l'image de certaines associations qui, dans le cadre français, ont participé à relayer des luttes locales tout en les nationalisant (*Bottom-up*). Au delà, d'autres ONG pourraient apparaître comme de purs véhicules d'une internationalisation ou de transnationalisation d'intérêts spécifiques ou de conceptions de groupes sociaux en position de pouvoir (*Top down*).

Comme un grand nombre d'ONG sont désormais habilités par des organismes internationaux, il est important de mettre en évidence les critères retenus pour transformer ces groupes d'intérêt en ONG disposant d'un statut officiel national ou international et donc d'un critère de distinction auquel d'autres ne peuvent prétendre. Il importe donc d'étudier sur quelles bases (critères) et selon quelles modalités (procédures) ces discriminations s'établissent au niveau des États et au niveau des organisations internationales. Ces pratiques, analysées par les juristes, sociologues ou politologues, peuvent conduire à l'élaboration de typologies, sinon à un essai de théorisation de la nature des ONG intervenant dans le domaine de la biodiversité, même si l'hypothèse de départ est qu'elles restent des organisations militantes, aux caractères hybrides, porte-paroles ou/et expertes, que l'on ne saurait enfermer dans des catégorisations trop rigides.

Autrement dit, la session doit se développer en deux phases.

– La première consistera à présenter et à discuter les modalités de la reconnaissance officielle de certaines ONG par les gouvernements aussi bien dans le cadre de l'État que dans le cadre des Nations unies (ONU) et les autres organisations liées comme la Banque mondiale) et le cadre de l'Union européenne.

– La seconde s'appliquera à évaluer la pertinence des essais de théorisation juridique et sociologique des ONG en tant que concept heuristique pour la compréhension des modalités d'inscription de la biodiversité dans l'espace public.

Thème 2. Les ONG et la construction de la problématique « Biodiversité » (D. Chartier, E. Rodary)

Les débats qui doivent accompagner le thème 1 ne devraient pas remettre fondamentalement en cause l'hypothèse selon laquelle les ONG occupent une place privilégiée pour répondre aux questions de la conservation de la biodiversité. Leur capacité à connecter les échelles locales et globales permettrait des modes d'action que les gouvernements ne seraient pas capables de mettre en place. Il existerait ainsi une proximité forte entre les ONG et la problématique de la biodiversité dans la mesure où elles participent à sa structuration institutionnelle s'articulant aux impératifs scientifiques.

Il convient alors de vérifier la pertinence de l'hypothèse en étudiant, au travers de différentes études de cas, le rôle joué par les ONG d'abord dans la construction même du concept de "biodiversité", et corollairement dans sa structuration institutionnelle. Une analyse historique est alors nécessaire, qui pourra conduire à mettre en évidence des phénomènes d'interaction, du fait de l'instrumentalisation que les ONG ont pu faire de ces initiatives et de ces pressions pour conforter leur propre institutionnalisation.

Cette question pourra être abordée en deux thématiques

Le processus historique d'institutionnalisation de la problématique biodiversité

Il sera étudié en envisageant la place des ONG (individuelles ou en réseau) dans la construction du discours et dans l'action politique. Une attention particulière sera apportée à la part d'initiative ou d'opportunisme dans leurs stratégies, notamment les relations établies avec d'autres corps sociaux, en particulier gouvernements, communauté scientifique, sphère(s) privée(s). On essaiera ainsi d'évaluer la contribution des ONG à la définition et à la consécration de notions comme « développement durable », « générations futures » ou « participation ».

La biodiversité au service des ONG ?

Dès lors qu'il apparaîtra qu'il n'y a pas systématiquement correspondance entre les échelles d'intervention des ONG et les impératifs écologiques de la biodiversité, on s'interrogera sur l'enjeu que représente, pour les ONG, la mise sur l'agenda politique national et international de la problématique de la biodiversité. Celle-ci se révèle avoir des répercussions lourdes en

termes de légitimité, de financement et de médiatisation des ONG, et finalement en termes de redéfinition de leurs objectifs.

Thème 3. ONG, savoir local et pouvoir global ? (M. Roué)

Une part de l'influence croissante des ONG dans le champ de la biodiversité tient aux paragraphes consacrés dans l'Agenda 21 (« Sommet de la Terre » de Rio) et aux textes ultérieurs émanant du secrétariat de la Convention sur la biodiversité aux savoirs traditionnels écologiques (désignés en anglais par l'acronyme « TEK » pour « *Traditional Ecological Knowledge* »), des populations indigènes et locales. Ces savoirs locaux sur la gestion de la nature acquièrent ainsi, du moins formellement, une reconnaissance internationale. Encore faut-il pouvoir les recueillir, ce qui implique un effort de collecte, puisque pour une grande part ils sont des savoir-faire, transmis par l'apprentissage « sur le tas » et par la tradition orale. Dans le cadre de conventions avec l'État, ou tout autre institution, ces savoirs sont généralement transcrits sous forme écrite, de façon à ce qu'ils puissent s'intégrer aux modes de gestion « occidentale » basés sur les sciences du vivant. De nouveaux problèmes commencent alors, illustrant les difficultés de l'entreprise :

- Problèmes linguistiques et différences conceptuelles entre les catégories de notre science et celles des autres formes de savoir (champ traditionnel de l'éthnoscience) ;
- passage de l'oral à l'écrit et normalisation ;
- questionnement sur la cohérence des représentations des peuples indigènes qui sont comprises en Occident comme un mélange hétéroclite entre des croyances et des connaissances.

Le rôle des ONG et une partie de leur pouvoir en tant que médiateurs (*Middlemen, brokers, patrons*, comme le dit R. Paine), en particulier dans le domaine du savoir des Autres, viennent de ce paradoxe : la reconnaissance par les instances internationales et nationales d'un savoir qu'ils ne peuvent appréhender.

Quel est leur rôle dans le développement de ces thèmes (en termes de lobbying et d'entrepreneurs, notamment), quel est le lien entre scientifiques et ONG (les ONG, par exemple, créées par des scientifiques ou du moins par des personnes nanties d'un diplôme universitaire) ?

Les sessions de travail s'organiseront autour de plusieurs thématiques :

- Des savoirs des Autres et des ONG : Recueil, mise en forme, transmission et « traduction » d'une vision du monde à une autre. Y a-t-il, et est-ce éthiquement acceptable ou souhaitable, validation par la science occidentale des savoirs locaux ? Peut-on observer des échanges de savoirs dans les deux sens ? Quel est le rôle que joue l'école, ou les ONG qui font de « l'éducation environnementale » en instruisant les enfants d'une autre culture : n'y a-t-il pas risque de dévalorisation des savoirs locaux ?
- La question de la légitimité : Cette question est fondamentale pour l'ensemble de notre problématique, mais particulièrement complexe quand il s'agit de peuples autochtones. Certaines « organisations non gouvernementales » peuvent être en fait gouverne-

mentales ou presque (par exemple ONG créées ou du moins très liées avec l'État canadien). Comment rendre compte du lien entre local et international (ONG du tiers monde qui se présentent comme locales, mais dont les membres ont été formés à l'extérieur, aux États-Unis par exemple) ? Des études de cas seront présentées d'ONG s'arrogeant le rôle de représentant d'un peuple autochtone, qui véhiculent des archétypes d'ordre primitiviste privant en fait ce peuple de toute possibilité de développement, mettant en avant la conservation des milieux plutôt que le développement durable.

- ONG indigénistes et parcours « professionnel » : Comment passe-t-on du statut de simple « consultant » à la création d'une ONG spécialiste et « représentante » d'un groupe local, jusqu'à des champs de compétence de plus en plus élargis : gestion de régions entières en raison de la déshérence de l'État (en Jamaïque par hasard, où le rapport entre l'écotourisme et les savoirs locaux se pose) ?

Thème 4. Les ONG dans la gestion des espaces et des espèces (A. Luxereau, M.-C. Cormier Salem, C. Aubertin)

La construction de la problématique « Biodiversité », concomitante de certaines évolutions techniques (développement du génie génétique) et politiques (libéralisation des économies) survenues dans les années 80, a conduit à jeter un nouveau regard sur la gestion du vivant. La recherche des conditions d'un « développement durable », à laquelle s'ajoute de manière plus ou moins contradictoire l'enjeu économique que constitue désormais l'appropriation des ressources génétiques, sont venus modifier les objectifs traditionnels des politiques de protection des espaces et des espèces. Cette ruée vers « l'or vert », ainsi que la présentent certains auteurs, qui se nourrit de faits réels et de fantasmes, a fait notamment que les droits de propriété sont devenus une référence incontournable dans les négociations et dans les représentations sociales attachées à la gestion de la biodiversité. Il n'est pas rare aujourd'hui que, pour légitimer leurs actions, les ONG, du moins les plus importantes, recourent aux arguments et aux outils économiques qui, il est vrai, imprègnent fortement la construction sociale de la biodiversité. Elles apparaissent aussi parfois comme des intermédiaires dans les négociations entre les firmes et les États, comme pour la signature de contrats de « bio-prospection » (contrat biodivalor proposé par l'ONG ProNatura International, par exemple). À l'évidence, le rôle des ONG, qui peut aller de simple observateur à celui de gestionnaire, en passant par celui d'initiateur, de négociateur ou de support de projets, etc, s'est, depuis une vingtaine d'années, considérablement élargi. L'articulation des enjeux de gestion à différentes échelles locales et globales se traduit, le plus souvent, par des confrontations de représentations et de légitimités au niveau des choix opérés, affectant aussi bien les acteurs que les actions entreprises. Si les conflits apparaissent nombreux (notamment en termes de privatisation et de « désappropriation » des acteurs locaux sur les espaces ou les espèces), on observe aussi des stratégies d'alliance entre divers types d'acteurs et des ONG au travers des processus de « valorisation » ou

de « patrimonialisation » de certains éléments de la biodiversité.

La session de travail pourrait être organisée autour de deux entrées qu'il conviendra autant que faire se peut de croiser :

– *Les ONG et la formulation des grands principes et des normes de gestion de la biodiversité.* Poursuivant la réflexion initiée par le thème n° 2, il s'agira de comprendre le rôle des ONG dans la formation et l'évolution de certaines institutions (Convention sur la diversité biologique) et de certains grands principes normatifs (théorie des droits de propriété, par exemple) qui dessinent le cadre général dans lequel la gestion de la biodiversité est aujourd'hui conçue.

– *Les ONG et la gestion de la biodiversité au niveau local.*

Au travers d'études de terrain, il s'agira d'analyser de manière transversale comment les ONG interviennent dans la gestion de certains espaces ou de certaines espèces. Cela obligera à replacer les ONG dans la pluralité des logiques et le jeu des acteurs concernés par cette gestion (populations locales face aux « courtiers » de l'environnement ou de la biodiversité, par exemple). Il s'agira aussi d'analyser de manière interdisciplinaire les effets des interventions des ONG, soit en confrontant les résultats aux objectifs affichés, soit en comparant l'action des ONG avec celle d'autres acteurs publics ou privés engagés dans la gestion de la biodiversité.

Thème 5. ONG et démocratisation de l'action publique (F. Constantin)

À quelque niveau que ce soit, du micro-local au mondial, au Nord comme au Sud, l'intervention des ONG dans le domaine de la biodiversité cherche sa justification, sa légitimité en jouant en permanence sur trois registres constamment en tension, le registre technocratique (l'expertise scientifique), le registre démocratique (la représentation de la « société civile ») et le registre de l'éthique (les gardiens du Bien pour les générations futures). Gérant avec habileté les risques de contradiction, elles sont parvenues à imposer des images et des représentations sociales dans l'opinion publique comme auprès des décideurs publics. Cette reconnaissance esquive la question de l'effectivité de ces prétentions et au-delà, de la nature, des caractères, et des fondements réels du pouvoir de ces ONG. Or, si les partis écologistes sont étudiés et suivis depuis longtemps, il n'en va pas de même des groupes de pression activement présents sur les terrains de la biodiversité. Quelques grandes organisations commencent à être connues (Greenpeace, WWF), mais d'autres restent beaucoup plus floues, comme l'IUCN (dont la structure est pourtant remarquable) et plus encore la constellation des ONG sectorielles, parlant au nom d'une région plus ou moins étendue, du village au continent, d'une espèce ou d'une corporation. Il y a là une zone d'ombre qui incite à mobiliser les compétences de la sociologie des organisations, de l'anthropologie des mouvements sociaux, de la politologie et de l'économie politique. Autrement dit, après avoir développé les analyses de ce que font les ONG, le Séminaire doit revenir sur les hypothèses initiales et s'arrêter sur ce que *sont* ces ONG, et en particulier évaluer la pertinence du discours qui les présente, face aux autorités publiques,

comme les véritables représentants de l'opinion publique et les défenseurs des intérêts primordiaux d'ensembles diffus mais sublimés (« société civile », « générations futures »), c'est-à-dire les vecteurs privilégiés d'une « participation » authentique à laquelle se réfèrent aujourd'hui tous les programmes de conservation de la biodiversité.

Dans cette perspective, la session de travail pourrait être organisée en deux phases :

– *des analyses comparatives* portant sur les ressources matérielles, la sociologie des dirigeants et des adhérents, les représentations sociales privilégiées (analyse des discours), les réseaux d'influence et de pouvoir ;

– *des études de cas* illustrant, à l'occasion d'une négociation, d'une affaire précise, les stratégies, tactiques et façons de faire des ONG intervenant (et n'intervenant pas ?) pour faire prévaloir quels points de vue et, en définitive, quels types d'intérêt ?

Il paraît en outre nécessaire qu'une 6^e Session de synthèse puisse se tenir, à l'occasion de laquelle le Comité de pilotage du Séminaire pourrait présenter à un ensemble de spécialistes (ayant ou non participé aux sessions thématiques) les principaux résultats du Séminaire et organiser la publication des travaux : sélection des contributions, organisation du volume, calendrier de remise des textes, désignation du/des responsable(s) de la publication, etc.

Comme le suggère la présente note, il s'agit d'un canevas général dont la mise en œuvre ne pourra être précisée que lorsqu'il sera possible d'établir avec les interlocuteurs pressentis la programmation définitive du Séminaire dans le temps, elle-même tributaire des décisions qui pourront être prises en termes de moyens. En particulier, pour chacun des thèmes, les responsables souhaiteraient pouvoir associer des partenaires étrangers (et pas seulement européens) avec lesquels ils sont en relation.

Composition du Comité de pilotage Secrétariat central du Séminaire

Catherine Aubertin économie (IRD Orléans),

catherine.aubertin@orleans.ird.fr

Denis Chartier, géographie (IRD Orléans),

denis.chartier@worldonline.fr

François Constantin, science politique (Crepao,

U. de Pau et des Pays de l'Adour),

francois.constantin@univ-pau.fr

Marie-Christine Cormier-Salem, géographie

(IRDA/LEB/MNH/N),

cormier@cimrs1.mnhn.fr

Antoine Da Lage, biogéographie (Biogéo,

CNRS/ENS Fontenay St Cloud),

biogeo@wanadoo.fr

Anne Luxereau, anthropologie

(CNRS/Asponat/MNH/N); luxereau@ird.ne

Sylvie Ollivault, science politique (CNRS, Graps,

IEP Lille), s.ollivault@lille.fr

Estienne Rodary, géographie (IRD Orléans/

Crepao, de Pau),

estienne.rodary@free.fr

Marie Roué, anthropologie (Asponat/MNH/N),

roue@cimrs1.mnhn.fr